

Date de transmission de l'acte: 27/08/2024

Date de reception de l'AR: 27/08/2024

066-246600415-DE\_089\_2024-DE  
A G E D I

Communauté de Communes  
**Roussillon Conflent**  
*Multiplions nos énergies*

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<b>OBJET :</b>  <b>LES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION (LDG)</b>	<b>Nombre de Conseillers : 38</b> <b>En exercice : 38</b> <b>Présents : 29</b> <b>Votants : 35</b> <b>Délib. n° 01 – 25/07/2024</b>
	Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le

**L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juillet**, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla de la Rivière, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la commune de MILLAS , la halle des sports, sous la présidence de Marc BIANCHINI.

Date de la convocation : Jeudi 18 juillet 2024

**Présents :** ALESSANDRIA Annabelle (T), AYMERICH Claude (T), BIANCHINI Marc (T), BOHER Monique (T), BONACAZE Benoit (T), BONMARTEL Jonathan (T), BOTEBOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), COSTE Claude (T), DRAGUÉ Céline (T), ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T), GARSAU Jacques (T), GOMEZ Claude (T), HARIBOU Ali (T), LAFFORGUE Guy (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline (T), PARRILLA Jérôme (T), POUDADE Danielle (T), PROFFIT France (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFI Pascal (T), VILA Patrice (T).

**Absents excusés :** BARNOLE Catherine (T), LECOINNET Jean-Philippe (T), VIDAL Sylvie (T).

**Absents ayant donné pouvoir :** BAPTISTE Florence (T) à OLIVE Robert (T), BURGHOFFER William (T) à AYMERICH Claude (T), DOMENECH Alain (T) à PARRILLA Jérôme (T), FORASTE Guy (T) à GARSAU Jacques (T), LAVILLE René (T) à PROFFIT France (T), PETIT Vivien (T) à ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T).

Date de transmission de l'acte: 27/08/2024

Date de réception de l'AR: 27/08/2024

BONMARTEL Jonathan a été nommé secrétaire de séance.

066-246600415-DE\_089\_2024-DE

VU le Code général des collectivités territoriales

A G E D I

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à une reconduction des Lignes Directrices de Gestion (LDG) actuellement en vigueur dans notre Communauté de communes :

Pour rappel, la loi de transformation de la Fonction publique du 6 Août 2019, puis le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux Lignes Directrices de Gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires prévoyait une mise en œuvre des Lignes Directrices de Gestion (LDG) à partir du 1er janvier 2021.

CONSIDERANT qu'en mars 2021, la Communauté de communes Roussillon Conflent a fait le choix de rédiger un document général dans un premier temps afin de respecter les délais impartis et ne pas bloquer notamment l'avancement de grade des agents, conditionné par l'adoption des LDG. Ce document qui précisait des LDG généralistes avait été établi pour une durée de 1 an à compter de la date d'information de l'assemblée délibérante à savoir le 04 mars 2021 ; l'idée étant, à ce moment-là, de réviser et de préciser plus en détail la stratégie pluriannuelle des RH en termes d'enjeux et d'objectifs, ainsi que le cadre précis des avancements, nominations et valorisations des parcours professionnels en 2022.

En 2022 et 2023, compte tenu du contexte conjoncturel mais aussi organisationnel de la Communauté de communes Roussillon Conflent, nos LDG n'ont pas pu être révisées comme planifié.

CONSIDERANT qu'aujourd'hui, pour ne pas bloquer les avancements de carrière des agents sur l'année 2024, il est proposé de reconduire les Lignes Directrices de Gestion pour 2 ans de plus (cf. annexe LDG 2024-2026), ce document ayant fait l'objet d'une présentation au dernier Comité Social Territorial du 27 mai 2024, et d'une validation par l'ensemble de ses membres élus.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Le Conseil communautaire,**

**PREND ACTE** de la reconduction des Lignes Directrices de Gestion annexées pour 2 ans à compter de l'information à l'assemblée délibérante.

Fait et délibéré à Ille sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président  
Marc BIANCHINI**

